

# Rapport d'activité 2011



Solidarité femmes région Neuchâtel

## Solidarité femmes 2011

Les intervenantes ont été reconnues dans leur rôle de co-directrices le 22 avril 2010. Leur travail et leurs responsabilités dans la bonne marche de l'institution étaient ainsi officiellement admis, ce qui nous a toutes réjouies. Cependant, les implications de cette reconnaissance sont apparues progressivement. Le rôle de co-direction implique des activités importantes en dehors de l'institution, qui sont mangeuses de temps et d'énergie pour des postes de travail de 50 à 60% (4 postes = 2,2 EPT).

Les enjeux de 2011 auront été, pour Solidarité femmes comme pour beaucoup d'institutions, l'élaboration du Plan stratégique de l'Etat ainsi que du Plan d'équipement revisité. Le comité et les intervenantes se sont mobilisés pour produire une analyse utile à l'Etat qui permette d'inclure notre institution de manière plus correcte dans les perspectives développées par la Conseillère d'Etat cheffe du DSAS, Mme Gisèle Ory. La première version manifestait en effet peu de prise en compte de notre travail. En tant que co-directrices, les intervenantes se sont impliquées dans cette relecture.

Un autre domaine qui a nécessité notre vigilance est un conflit récurrent que nous avons avec la LAVI : ce service a en effet tendance à placer les femmes victimes de violence dans les foyers de la FADS plutôt que chez nous, son directeur estimant que seules les femmes qui en font la demande expresse doivent être placées dans notre foyer. Il pense que Solidarité femmes est une institution féministe au sens étroit du terme. Nous avons donc rencontré, Comité et intervenantes, plusieurs fois le directeur de la LAVI, sans grands résultats jusqu'ici. Un autre conflit s'est produit avec la LAVI qui a dans un premier temps refusé de prendre en charge une femme victime de violences psychologiques. Après plusieurs contacts, le directeur a finalement admis de financer le placement de cette femme. Mais il est apparu que contrairement à la plupart des centres LAVI de Suisse, le nôtre était très restrictif en la matière. Affaire à suivre donc.

Le 3<sup>e</sup> domaine qui a sollicité l'équipe et le Comité est la prise en charge des couples où règne la violence. Solidarité femmes souhaitait en être chargée et avait élaboré un concept pertinent à la demande de l'OPFE. Malheureusement, ce service a pris l'option de confier cette prestation reconnue nécessaire au CNP sans même prendre la peine de soumettre correctement le projet de Solidarité femmes à la Commission consultative de la LVCouple. Nous sommes intervenues à plusieurs reprises afin que notre voix soit entendue. Nous avons pu nous exprimer dans la Commission et face à l'OPFE, mais la décision étant préalable à toute négociation, le CNP est devenu le seul responsable de ces consultations pour couples. Durant les échanges avec les membres de la Commission, il est apparu que le rôle de Solidarité femmes et son travail étaient largement méconnus de plusieurs milieux.

Durant l'année 2011, les intervenantes co-directrices se sont donc trouvées souvent surchargées, suite aussi aux différents changements dans l'équipe (départ de Laurence, engagement de Sophie, départ de Sophie, engagement d'Isabelle, départ de Vanessa, engagement de Virginie). Une demande a été adressée au SIAM pour obtenir un renfort administratif, demande qui a été refusée.

Le comité a alors analysé avec les intervenantes les pistes pour résoudre les difficultés identifiées:

- travail de co-direction trop lourd pour des petits pourcentages
- besoin d'aide administrative supplémentaire
- manque de visibilité de Solidarité femmes en tant qu'institution du fait de sa spécificité et de sa taille, et parfois de la mauvaise volonté de certains de nos interlocuteurs.

Deux possibilités s'offraient à nous: soit nous confiions davantage d'activités administratives à la FADS, soit nous étudions un rapprochement plus complet avec cette institution qui nous représentait à notre demande, déjà à l'ANMEA et dans la plénière de la Commission technique LVCouple.

Avec l'accord des intervenantes, nous avons décidé de pousser l'étude d'une intégration dans la FADS et d'en mesurer les implications, avantages et inconvénients.

Un groupe de travail a été mis sur pied réunissant tous les protagonistes: pour Solidarité femmes: Nadège, Sylvie qui est juriste, Nathalie, Claudine en tant que présidente; pour la FADS, Jean-Philippe Schmid, directeur, Raymond Matthey, responsable des foyers, Nadège et Claudine, toutes deux impliquées dans les deux institutions; Rachel Montandon, membre du Comité de la FADS et représentant le SIAM.

Nous avons listé les activités de Solidarité femmes qui pouvaient être reprises sans autres par la FADS et commencé la révision des statuts de Solidarité femmes et de la FADS afin de permettre un fonctionnement optimal de notre institution en cas d'intégration.

#### **Les avantages recensés:**

- meilleure représentation de Solidarité femmes, de son rôle dans le paysage institutionnel et de ses spécificités
- meilleure visibilité, renforcement de sa reconnaissance, notamment de la part de la LAVI et des services de l'Etat.

#### **Les inconvénients recensés :**

- perte probable de la classification obtenue pour la co-direction pour les intervenantes
- perte de l'autonomie de l'institution.

Dès lors, nous avons mis sur pied un système permettant d'ouvrir la discussion avec les membres de l'Association sur tous ces projets.

Selon nous, l'Association pourrait sortir renforcée de cette opération : elle retrouverait son rôle militant contre les violences faites aux femmes car l'intégration de l'institution Solidarité femmes dans la FADS nécessitera à coup sûr un suivi actif et critique.

Pour le Comité, la présidente de Solidarité femmes, Claudine Staehli-Wolf, avril 2012

## **L'équipe de Solidarités Femmes, leurs parcours professionnels!**

Chacune bénéficie d'une formation à l'aide aux victimes en plus d'une formation sociale.

### **Intervenantes en violence conjugale**

---

**Lise Gerber**, assistante sociale, 60%  
Formation initiale en thérapie familiale  
Praticienne PNL;

**Nathalie Mohni**, 60%  
éducatrice spécialisée,  
Formée en thérapie brève et en traitement  
des traumatismes par les mouvements  
oculaires, IMO;

**Isabelle Sorenti Lardier**, 50%  
(dès le 01.12.2011)  
DESS en criminologie  
Introduction à la Somatic Experiencing

**Leen Favre**, psychologue, 50%  
Praticienne PNL;

**Sophie Pasquier Putallaz**, 50%  
psychologue en interculturalité,  
Spécialiste en psychologie d'urgence  
En cours de certification IMO (intégration  
par les mouvements oculaires);

### **Assistante en violence conjugale**

---

**Manuela Rota**, 20%  
CFC Employée de commerce

### **Remplaçantes**

---

**Vanessa Ballarin**, 10-15%  
(jusqu'au 31.10.2011)  
Master en sciences humaines et sociales,  
avec orientation migration et citoyenneté

**Virginie Hautier**, 10-15%  
(dès le 01.11.2011)  
Master of Advanced Studies en psychologie  
de l'enfant et de l'adolescent

## **Raison d'être et mission du centre**

Lutter contre la violence conjugale par l'accompagnement psychologique, éducatif et social, par l'information et l'hébergement des femmes qui en sont victimes et de leurs enfants; mener des interventions de prévention, de formation et d'information auprès de divers services, institutions et organismes. Apporter aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique.

Etre une plateforme d'informations et d'orientation, pour les victimes, leurs proches et/ou les professionnel-le-s.

Assurer un suivi et un accompagnement de la victime tout au long de la procédure.

## Statistiques du centre de consultation de 2007 à 2011

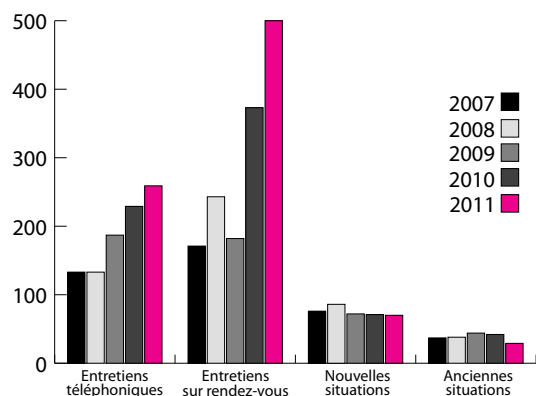
Années	Entretiens téléphoniques	Entretiens sur rendez-vous	Nouvelles situations	Anciennes situations
2007	133	171	76	37
2008	133	243	86	38
2009	187	182	72	44
2010	229	373	71	42
<b>2011</b>	<b>259</b>	<b>500</b>	<b>70</b>	<b>29</b>

En 2011, nous avons été en contact avec 99 femmes, soit 14 de moins qu'en 2010. 29% étaient déjà connues de nos services. Et 71% de ces femmes se sont adressées à nous pour la première fois.

Nous constatons que durant cette année, le nombre de femmes déjà connues qui se sont adressées une nouvelle fois à nous a diminué par rapport aux années précédentes (-31% par rapport à l'année 2010).

Ces contacts ont représenté 259 appels téléphoniques et 500 entretiens. Le suivi et l'accompagnement des femmes hébergées au foyer entrent dans ces statistiques. Ce qui explique en partie l'augmentation du nombre d'entretiens effectués durant cette année en comparaison à l'année précédente (+ 35%).

En revanche, les appels téléphoniques liés à la gestion administrative des dossiers, (avocats, LAVI, police, office de protection de l'enfant, etc.), ne sont pas comptabilisés.



Le bilan statistique met en exergue une augmentation significative du nombre d'entretiens effectués cette année (35% de plus qu'en 2010). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réalité.

Précédemment, les entretiens des femmes hébergées dans notre foyer ne figuraient pas dans nos statistiques. Cette omission ne représentait pas la réalité du travail effectué par les intervenantes auprès des femmes victimes de violences conjugales. Nous y avons remédié cette année en les insérant dans nos statistiques. De ce fait, l'augmentation du nombre d'entretiens effectués cette année est partiellement expliquée par ce nouveau mode de comptabilisation.

## Statistiques du foyer d'hébergement

Solidarité Femmes région Neuchâtel offre un lieu d'hébergement aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants, pour une durée indéterminée. Chaque victime hébergée bénéficie d'une chambre privative pour elle et ses enfants. Elle a accès aux lieux communs (cuisine, salles de bain, salon, salle de jeux).

Diverses prestations durant l'hébergement sont proposées:

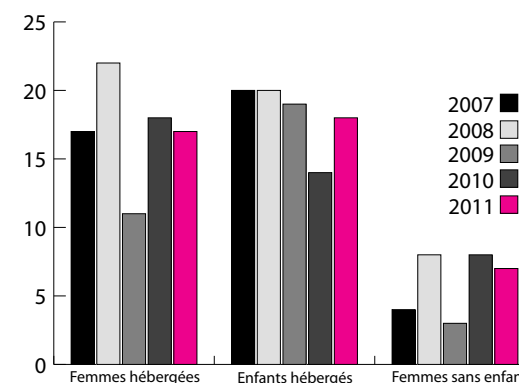
- un entretien psychosocial hebdomadaire
- un entretien mère-enfant. Ce type d'entretien offre un espace privilégié pour exprimer et entendre les préoccupations de chacun et soutenir la relation mère-enfant. Un collaborateur du service psycho-éducatif de la Croix-Rouge et une intervenante de Solidarité Femmes veillent au bon déroulement de ces rencontres.
- une rencontre mensuelle de groupe. Depuis 6 ans, cette activité qui réunit nouvelles et anciennes résidentes leur offre la possibilité de sortir de leur isolement.

Années	Nb femmes hébergées	Nb enfants hébergés	Femmes sans enfant	Total des journées
2007	17	20	4	1395
2008	22	20	8	1092
2009	11	19	3	1137
2010	18	14	8	980
<b>2011</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>1530</b>

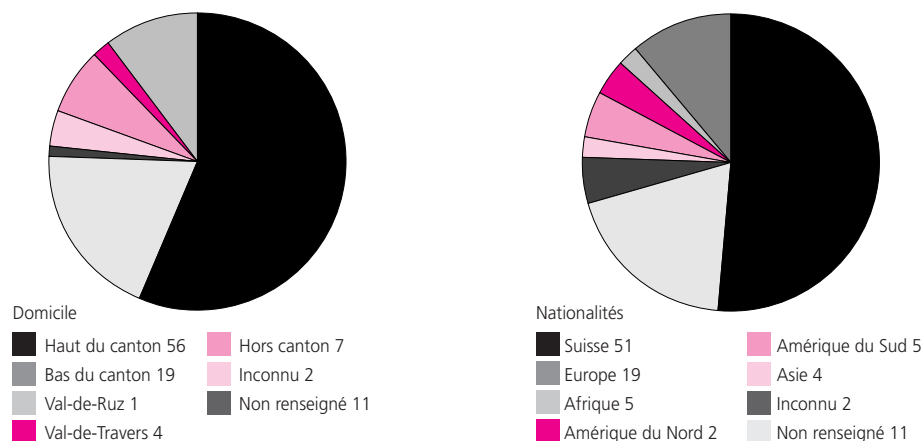
35 personnes ont été accueillies au foyer Solidarité Femmes région Neuchâtel, soit 17 femmes et 18 enfants. Parmi ces 17 femmes, 10 sont venues accompagnées de leurs enfants.

Suite à leur séjour, 9 femmes ont choisi un nouveau domicile sans leur partenaire, 6 femmes ont attendu le départ de celui-ci avant de réintégrer leur domicile. 1 femme est rentrée chez elle souhaitant poursuivre la vie commune et pour finir 1 femme s'est rendue dans une autre institution.

Nous avons enregistré un total de 934 journées de femmes et 596 journées d'enfants durant l'année 2011, soit une moyenne d'environ 54 nuits par femmes, et une durée de séjour approximative d'un mois et demi.



## Statistiques domicile et nationalités



Les femmes venues nous consulter en 2011 ont subi différents types de violence: qu'elles sont psychologiques, physiques, sexuelles ou encore économiques.

Néanmoins, nous remarquons que la violence physique est systématiquement accompagnée par de la violence psychologique (44% des femmes ont subi les 2 formes de violence), idem pour la violence sexuelle (2%) et la violence économique (4%). En revanche, nous constatons que 28% des femmes ont été victimes de violences psychologiques seules. Les situations où les femmes sont victimes à la fois de violence psychologique, physique et sexuelle représentent 5%. 4% des femmes ont connu à la fois de la violence psychologique, physique et économique de la part de leur partenaire. Seulement 2% des femmes ont subi les 4 formes de violence. Nous ne recensons aucune femme ayant subi à la fois de la violence psychologique, sexuelle et économique. Pour terminer, l'information reste manquante pour 11% des femmes que nous avons rencontrées (par entretien ou par téléphone).

En 2011, 17 femmes sur les 99 comptabilisées ont déposé, à notre connaissance, une plainte pénale auprès d'un service de police, 48 se sont adressées à un avocat et 46 à un centre LAVI – Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction – parallèlement à nos services. Nous constatons que les femmes qui se sont adressées à notre service nous ont souvent fait part de leur perte de confiance dans le système judiciaire et de leur sentiment d'injustice par rapport à la loi:

**«Pourquoi appeler la police, puisqu'il ne va pas être condamné et va seulement devoir s'acquitter d'une somme dérisoire. Cela ne lui fait pas peur!»**

ou encore :

**«Puisqu'il n'a pas de travail, c'est moi qui vais finalement devoir payer l'amende, alors pourquoi je porterais plainte?»**

Ces témoignages nous laissent penser que la loi ne semble plus remplir suffisamment son rôle sécuritaire auprès des victimes. De plus, avec l'entrée en vigueur cette année du nouveau code de procédure pénale, le nombre de plaintes déposées a fortement diminué, ce qui pourrait montrer également une position de découragement des victimes face à ce que leur propose la loi. Ceci pourrait expliquer un mal-être grandissant chez les victimes, ce qui les amènerait à consulter des spécialistes sur un plus long terme qu'auparavant.

## Comptes 2011: commentaires

Sous réserve de l'acceptation des comptes par l'Etat, l'Institution Solidarité Femmes boucle ses comptes 2011 avec un excédent de charges de CHF 338'846.31, soit une amélioration de CHF 1'282.39 par rapport à la garantie de déficit octroyée par l'Etat pour l'année 2011.

### Frais de personnel

Les frais de l'ensemble du personnel fixe se montent à CHF 311'009.95 au total soit CHF 4'361.25 de plus par rapport au budget.

Nous avons embauché une nouvelle intervenante au 01.12.2011 qui a remplacé Mme Sophie Pasquier Putallaz, enceinte et qui a donné sa démission pour la fin de son congé maternité (le 22 mai 2012) en accord avec l'institution.

L'Etat nous a accordé le doublon du 01.12.2011 au 31.12.2011.

Cela a engendré en 2011 des coûts non prévus mais pour en 2012 les coûts pour le remplacement maternité ont pu être budgétés.

Les coûts engendrés pour la répondeur sur le site violencequefaire.ch ainsi que les heures effectuées pour le TSG (travail Social de Groupe) n'ont pas été indiqués dans le budget 2011 (celui-ci avait été établi sur la base du budget 2010).

D'autre part, le service psycho éducatif de la Croix Rouge a été très sollicité en 2011, plus que cela n'avait été budgété.

### Autres charges d'exploitation

Elles totalisent un montant de CHF 112'224.61 alors que le budget était de CHF 114'980.-.

En 2011, l'amortissement du nouveau matériel informatique et téléphonique et de l'installation du nœud cantonal a commencé.

Un nouveau bail a été négocié avec le propriétaire du foyer. Celui-ci ne comprend pas l'achat de nourriture sèche, ni le blanchissage. Le budget pour la nourriture a été sous-estimé mais celui du blanchissage sur-estimé.

Enfin, un des objectifs de l'institution étant d'être plus visible sur la ville de Neuchâtel, nous louons un local (accessible 2 demi-journées par semaine) dans la Maison des Associations à la Rue Louis Favre 1 afin de pouvoir proposer des RDV aux femmes du Littoral. Cette location nous coûte Fr. 999.-/année.

### Financement/Produits d'exploitation

Le montant total des pensions s'élève à CHF 80'768.- au lieu des CHF 79'950.- prévus.

En 2011, des nouveaux tarifs ont été appliqués pour les pensionnaires hors-canton :

Fr. 140.- / jour pour une femme et Fr. 100.- / jour pour un enfant.

Ces prix de revient ont été calculés avec l'aide du SIAM sur la base des charges d'exploitation correspondant à l'accueil au foyer. Ces prix sont désormais en concordance avec ceux qui sont appliqués dans les autres Solidarité femmes de la Suisse romande.

Les avances sur la couverture de déficit allouée par l'Etat en cours d'années se montent à CHF 272'080.-

### Information sur les Comptes 2012

Si l'association décide de déléguer la gestion de l'institution à la FADS, le SIAM, en la personne de Mme Montandon, nous demandera de présenter les comptes 2012 séparément (car les budgets ont été établis séparément), mais les budgets 2013 pourront être consolidés.

## Comptes et budget 2011

CHARGES D'EXPLOITATION	Budget 2011	Comptes 2011
Salaires	233'803.70	237'602.85
Charges sociales	52'245.00	49'785.95
Autres charges du personnel	14'600.00	13'453.65
Honoraires pour prest.de tiers	6'000.00	10'167.50
<b>Total sal.&amp; frais de personnel</b>	<b>306'648.70</b>	<b>311'009.95</b>
Besoins médicaux		13.85
Vivres et boissons	11'800.00	16'894.15
Ménage	5'300.00	2'495.40
Entr.& rép. imm.,mob.,véhicules	400.00	352.75
Frais utilisation des installations	64'090.00	63'801.97
Eau et énergie	500.00	613.30
Ecole et formation, animation	1'500.00	156.20
Bureau et administration	30'020.00	26'102.34
Autres charges d'exploitation	1'370.00	1'794.65
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>114'980.00</b>	<b>112'224.61</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		
Contrib.pension. / prod. exploit.	79'950.00	80'768.00
Prod. Prest. Service (tél.)	50.00	
Produits des loyers et intérêts	0.00	7.95
Prod. prest.en faveur du person.	1'500.00	3'314.00
Contributions et subventions	0.00	298.30
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>81'500.00</b>	<b>84'388.25</b>
<b>Récapitulation</b>		
Total des charges d'exploitation	421'628.70	423'234.56
Total des recettes d'exploitation	81'500.00	84'388.25
<b>Excédent provisoire de charges</b>	<b>340'128.70</b>	<b>338'846.31</b>
Différence budget - comptes		-1'282.39

## Bilan au 31.12.2011 : Foyer d'accueil & centre de consultation

Désignation	Passifs	Actifs
<b>Actifs mobilisés</b>	<b>46'926.19</b>	
Caisse	165.05	
Compte de chèques postaux	8'920.62	
Débiteurs	29'455.97	
Avances salaires	0.00	
Autres débiteurs	1'670.80	
Impôt anticipé	0.00	
APG Maladie	160.50	
Actifs transitoires	6'553.25	
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>9'103.28</b>	
Equipements (mob) + informatique	9'103.28	
<b>Comptes actifs de régularisation</b>	<b>338'846.31</b>	
Comptes de régularisation		
Excédent de charges de l'année en cours	338'846.31	
<b>Capital étranger</b>		<b>122'609.24</b>
Créanciers		13'161.00
Compte d'attente		1'585.60
Cptes courants bancaires		106'046.89
Passifs transitoires		1'815.75
Capital propre		
Capital		55.34
Provision (réserves)		131.20
Résultats reportés		0.00
Avance de trésorerie/Etat de NE		272'080.00
<b>TOTAUX</b>	<b>394'875.78</b>	<b>394'875.78</b>

## Nos remerciements

### A nos membres

Association pour les droits de la femme, Association suisse des coopératrices Migros, Jean-Pierre Aeschlimann, Françoise Berger-Vuille, Michèle Berger-Wildhaber, Marie-Paule Boder, Marie-Claire Bregnard, Antoinette Crelier, Fernand Cuche, Paloma Del Val, Geneviève Donzé, Monika Dusong, Franziska Eggel Turtschy, Céline et Jordi Erard Tegel, Marie et Edy Frutschi, Sabine Furrer, Pierrette Guinnard-Leschot, Françoise Héritier, Martine Kurth, Catherine Laubscher Paratte, Suzanne Loup, Catherine Meyer, Olivier Moniot, Danielle Othenin-Girard, Anne Pouchon, Françoise Robert, Caroline Ruffieux, Service social interentreprises, René Walther, Sarah Wandoch, Michèle Wermeille, Dora Wolf.

### Aux donateurs

Service du domaine public

### A l'équipe

#### Comité

Claudine Stähli-Wolf, **présidente**  
Nadège Gasté Miserez, **caissière**  
Irène Cornali et Sandrine Rousseil, **secrétaires**  
Sandy Claude, Sylvie Fassbind, Françoise Jeandroz, Josiane Nicolet,  
Catherine Pauli, **membres**

#### Bureau

Les quatre premières citées pour le Comité  
ainsi qu'une représentante des intervenantes par tournus.

#### Intervenantes

Leen Favre  
Lise Gerber  
Nathalie Mohni  
Sophie Pasquier Putallaz  
Isabelle Sorenti Lardier (depuis le 01.12.2011)  
**Assistante-intervenante** Manuela Rota  
**Remplaçantes** Vanessa Ballarin (jusqu'au 31.10.2011)  
Virginie Hautier (depuis le 01.11.2011)



**SOLIDARITE  
FEMMES**

**Solidarité femmes région Neuchâtel s'adresse à toutes les femmes victimes de violence conjugale.**

Solidarité femmes c'est:

#### Permanence téléphonique

032 886 46 36

Mardi, samedi de 09h00 à 12h00

Lundi, mercredi de 14h00 à 17h00

Tous les soirs sauf le samedi de 18h00 à 21h00

#### Foyer d'hébergement

ouvert 365 jours / année

#### Consultations sur rendez-vous sur deux sites

##### Solidarité femmes

Place du Marché 8

2300 La Chaux-de-Fonds

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

##### Solidarité femmes

Hôtel des Associations, Rue Louis-Favre 1

2000 Neuchâtel

Mardi matin et vendredi matin

site: [www.sfne.ch](http://www.sfne.ch)

e-mail: [solfemmes@ne.ch](mailto:solfemmes@ne.ch)

**L'accompagnement des femmes est gratuit.**

## Coupon-réponse

je désire devenir membre de l'Association

- cotisation individuelle CHF 30.- par an
- cotisation groupe CHF 50.- par an

je désire faire un don unique de CHF ..... (CCP 23-20641-9)

je désire participer aux activités de l'Association

nom et prénom

rue

n° postal et localité

date

signature

**Renvoyer à** Solidarité femmes - case postale 2323 - 2302 La Chaux-de-Fonds